

PAR COURRIEL

L'Islet, le 22 avril 2005

212 P  NP  DM9

Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement  
sanitaire à Saint-Cyrille-de-Lessard

**MONSIEUR FRANÇOIS LAFOND, PRÉSIDENT**  
**MONSIEUR JOHN HAEMMERLI, COMMISSAIRE**  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

MRC L'Islet

6212-03-045

**Objet : Mémoire sur le projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Saint-Cyrille-de-Lessard**

Messieurs,

Je suis citoyenne de L'Islet, secteur Saint-Eugène. En fait, j'y suis née. Mon conjoint également. Nous habitons avec nos deux jeunes enfants (6 et 7 ans) dans le périmètre urbain du secteur Saint-Eugène. Nous consommons donc l'eau de l'aqueduc de L'Islet pour tous nos besoins.

Nous portons un vif intérêt au projet mentionné en titre. C'est d'ailleurs pour cette raison que j'ai assisté «religieusement» à la première partie des audiences publiques les 29 et 30 mars dernier. J'y suis allée pour m'informer sur le projet. Je ne voulais pas me forger une opinion sur les perceptions des autres, sur les «qu'en dira-t-on» Je voulais aussi me faire rassurer, parce que je suis très inquiète pour la santé de mes enfants, en premier lieu, mais aussi pour la mienne, celle de mon conjoint, de ma famille élargie, en fait pour l'ensemble des gens de L'Islet, citoyens ou de passage, qui consomment l'eau de la rivière Bras-Saint-Nicolas. Déception. Je n'ai pas été rassurée, bien au contraire.

Plusieurs lacunes ont été mises en évidence lors de cette première partie d'audiences. Premièrement, il n'y a pas de plan d'urgence concret en cas d'accident. Il a été dit qu'il serait présenté parallèlement à la demande d'autorisation qui sera acheminée au ministère de l'Environnement. Voilà qui me rassure... Les citoyens ne savent même pas quelles seront les mesures d'urgence mises de l'avant, il faudrait dire «oui» les yeux fermés? La firme et le promoteur ont manqué leur coup à ce niveau. Méchant manque de préparation. Je n'étais sûrement pas la seule citoyenne présente qui voulait se faire rassurer sur la qualité des eaux des deux rivières concernées.

Comment se fait-il qu'ils n'y aient pas pensé? Serait-ce parce que le bien-être des citoyens, leur sécurité, ne soient pas leur priorité? Je crois qu'effectivement, ce n'est pas une priorité pour eux. **La preuve** : quand on apprend par une personne-ressource du ministère de l'Environnement que «**trois sites sur six utilisant la même technologie ont des problèmes de rejet d'azote ammoniacal dans le milieu**», que la firme, si elle a été sérieuse dans l'élaboration de son étude d'impacts, ce dont je doute de plus en plus sérieusement, n'est pas sans l'ignorer et que, **sachant cela**, on a d'emblée omis cette information dans l'étude pour ne prendre en compte qu'un site «qui marche très bien» pour évaluer les impacts sur l'environnement et la qualité des eaux de consommation HUMAINE, **je trouve cela SCANDALEUX et BIAISÉ, totalement.**

De toute façon, dans l'étude d'impacts, il n'est jamais question de cette prise d'eau potable et c'est totalement impossible que la firme n'ait pas été au courant de ce fait, parce que le président du promoteur siège également à titre de maire d'une municipalité au conseil des maires de la MRC de L'Islet **avec le maire de L'Islet** et que les problèmes d'approvisionnement en eau ainsi que la relocalisation de la prise d'eau potable de L'Islet sont connus de tous, et ce, depuis quelques années. Il **semble** donc que la firme ait tout simplement **choisi** de ne pas tenir compte de la prise d'eau potable prévue dans son étude d'impacts. **Bravo**.

Et c'est cette eau que nous, citoyens de L'Islet, devrions boire les yeux fermés? Et qu'arrivera-t-il si les gens de L'Islet, tout comme les clients potentiels de la Halte forestière à Saint-Cyrille-de-Lessard, ont une perception négative vis-à-vis la qualité de leur eau de consommation? Le promoteur nous fera-t-il, à nous aussi, creuser un puit à ses frais? À tous les gens qui sont reliés au réseau d'aqueduc de L'Islet? Bien sûr que non! Les truites seront bien traitées, et tant mieux pour elles, mais les citoyens de L'Islet devront, eux, le consommer ce **jus de vidange** traité et dilué. **Faut avoir la foi**, hein?

Et au surcroît, je devrais payer pendant plusieurs années cette nouvelle prise d'eau potable (3 millions, c'est pas rien) à même mes taxes municipales et mes impôts, eau que le promoteur ne se gênera pas de contaminer, de plus en plus chaque année.

Il semble que ce soit gênant de retourner devant la CPTAQ (faudrait pas nuire aux vaches et à l'homogénéité du territoire agricole), il semble que ce soit gênant de faire baigner des truites dans du ti-jus de vidange traité et dilué, mais c'est pas gênant du tout de contaminer l'eau d'une population de 3 904 habitants, comprenant deux écoles primaires raccordées au réseau qui desservent la population de L'Islet et une école secondaire, raccordée également au réseau d'aqueduc, qui accueille des jeunes des municipalités de Saint-Cyrille-de-Lessard, L'Islet, Saint-Jean-Port-Joli, Saint-Aubert, Saint-Damase.

De plus, on retrouve au bas mot 1 000 travailleurs dans un rayon de 1 km<sup>2</sup>, résidents de L'Islet et de l'extérieur, qui gagnent leur vie dans le secteur de L'Islet-Ville et qui boiront cette eau eux aussi, sans parler de quelques restaurants qui auront à leur menu, sans le vouloir, du «**Jus de vidange dilué frais du jour**». Non, ça c'est pas trop gênant, non. On semble bien vivre avec ça. On semble très très bien vivre avec ça.

On nous dira que le **ti-jus**, il est traité et dilué et que la prise d'eau est à 17.5 km et qu'il n'y pas de danger, bien oui. Je réponds à ça : il y a 50% des chances, si on peut appeler ça une chance, que l'eau de L'Islet soit contaminée. **Trois sites sur six avec des problèmes de rejet dans l'environnement, ça donne bien 50%, non?** Le risque d'une contamination potentielle est **RÉEL ET TROP ÉLEVÉ** compte tenu du fait qu'il y a une prise d'eau potable dans le cours d'eau. Il me semble que **ce fait ne peut pas être ignoré**.

Je sais que ce n'est pas le même genre de contamination, mais Walkertown, ça vous dit sûrement quelque chose (Walkertown, Ontario, 7 personnes sont mortes et 2 400 ont été intoxiquées après avoir bu une eau contaminée par des coliformes E. coli durant l'été 2000). Faudra-t-il des morts, dans 10 ans, 15 ans ou 2 ans ou même 6 mois, pour qu'on comprenne que les risques sont trop élevés, trop graves? Et qu'on se dise qu'on aurait pas dû **parce que la technologie utilisée N'A PAS FAIT SES PREUVES** (rappelons-nous du 50%...).

Peut-être qu'on pourrait me payer mon eau embouteillée à défaut de me faire creuser un puit? Et si je ne veux pas laver mon linge ou prendre mon bain avec du jus de vidange, peut-être

qu'ils pourraient m'aider à payer pour remplir mon réservoir d'eau chaude avec de l'eau en bouteille?

Sûrement pas, on me dira de ne pas m'inquiéter, que ce jus de vidange sera **juste assez traité et dilué** dans l'environnement pour **ne pas me rendre malade... pour l'instant**. Et qu'en est-il des effets sur la santé à long terme? Quand ça fera 25 ans que les gens de L'Islet boiront du **ti-jus de vidange** traité et dilué et que tous ces polluants se seront accumulés dans leur organisme, qu'arrivera-t-il? Ils ne doivent pas le savoir le promoteur et la firme, ni sans inquiéter, **vu qu'ils n'ont même pas pensé** à nous présenter un **plan d'urgence en bonne et due forme** pour nous rassurer, faudrait pas trop en demander, 25 ans c'est loin, et puis «on s'en fout dans le fond, hein?». Eux, ils le boiront pas le **ti-jus de vidange traité et dilué**. Conclusion de la firme : **«impacts faibles et négligeables»**. **Deux fois bravo**.

En ce qui concerne le choix du site dans l'étude d'impacts, les critères et surtout la pondération me semblent très discutables. À tout le moins, très nébuleux. En 2001, les résultats de travaux donnaient un agrandissement du site de L'Islet ou l'implantation d'un LET à Cap-Saint-Ignace. Saint-Cyrille-de-Lessard n'est même pas dans ces résultats... eh bien. Et voilà que, oh surprise! Lors de la deuxième recherche de sites, la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard sort de nulle part et devient, comme par magie, **LE SITE répondant le mieux à tous les critères**. Et qu'en est-il du site potentiel de Cap-Saint-Ignace? Disparu, par la même magie qui a fait apparaître **LE SITE** de Saint-Cyrille-de-Lessard. Trouvez-vous ça normal que les conseillers de cette même municipalité n'aient **jamais lu le rapport d'impacts**? Franchement, moi non. On semble avoir une confiance aveugle... Je ne veux pas juger ces gens qui font leur travail au meilleur de leur connaissance et en toute bonne foi, mais je ne comprends pas quand même. Les yeux fermés, eux aussi.

À la lecture du rapport d'impacts, ce qui me semble à moi, simple citoyenne, c'est que pour une raison obscure, le site de Saint-Cyrille-de-Lessard était la conclusion recherchée et que l'étude d'impacts a été «brodée» autour du résultat attendu. Les critères sont assortis d'une pondération incompréhensible et qui semble très subjective, tout est dilué, on s'y perd carrément. On repassera pour la transparence.

En ce qui concerne le site de Cap-Saint-Ignace, en plein cœur du centre de masse, les raisons pour lesquelles il a été rejeté sont toutes aussi nébuleuses. Selon le représentant de la MRC de Montmagny, qui était présent comme personne-ressource lors de la première partie des audiences et qui, quant à moi, avait plus l'air dans ses interventions de représenter la municipalité de Cap-Saint-Ignace à titre de maire que la MRC de Montmagny, on a soulevé que le chemin Bellevue, vieux de quelques centaines d'années, n'avait pas été conçu pour le transport par camions lourds. Je ne savais pas qu'en 2005, on était pas capable de refaire un chemin pour qu'il supporte le passage des camions. Et que dire des tonnes de gaz à effet de serre qui ne seraient pas rejetés dans l'atmosphère si on privilégiait un LET au cœur même du centre de masse. Cette pratique serait plus en accord avec le protocole de Kyoto au moment où les autorités demandent aux citoyens de changer des comportements afin de diminuer l'émission des gaz à effet de serre à raison d'une tonne annuelle per capita. Nous devons tous faire notre part, citoyens, DÉCIDEURS, compagnies, organismes, etc.

On sent bien que certains poussent très fort pour que le futur site soit implanté dans L'Islet. Un site de plus ou de moins, notre MRC regorge de sites d'enfouissement, on semble être devenue la **MRC poubelle**. La loi de l'alternance, certains ne connaissent pas. La MRC de L'Islet dépense des milliers de dollars par année pour attirer de nouvelles familles à venir s'établir au sein de notre territoire. Les efforts de la MRC de L'Islet ne seront plus bientôt que coups d'épée

dans l'eau. Qui aurait envie de venir s'établir avec ses enfants dans la municipalité de L'Islet pour faire boire du **ti-jus de vidange** à sa famille? Qui aurait envie d'aller s'établir à Saint-Cyrille-de-Lessard près d'un méga LET qui accueille avec bonheur, en plus des déchets de bientôt toute la MRC de L'Islet, les déchets de la MRC de Montmagny?

Je souhaite vivement que le choix du site soit reconsidéré pour **tenir compte cette fois-ci de la prise d'eau potable de L'Islet et du fait que la technologie utilisée n'a pas fait ses preuves**. Pensez SVP à la sécurité de la population. Oui, il en faut un nouveau site, mais pas à ce prix. Il y a certainement d'autres sites potentiels, dans Montmagny ou L'Islet, qui répondent bien aux critères et **qui n'ont pas de prises d'eau potable** en aval du LET projeté.

Si le LET est implanté à Saint-Cyrille-de-Lessard, que restera-t-il à ma famille comme solution? Boire l'eau de l'aqueduc et faire confiance? **JAMAIS JE NE PRENDRAI LA CHANCE DE FAIRE BOIRE CETTE EAU À MES ENFANTS, JAMAIS**. Boire de l'eau en bouteille et ne pas payer la partie de mes taxes municipales en égard à la nouvelle prise d'eau potable? Je ne pense pas que ma municipalité serait d'accord avec ça...

À la limite, je pourrais quitter L'Islet et aller m'établir ailleurs avec ma famille. Sincèrement, j'en serais très triste. L'Islet, c'est notre chez-nous. Un havre de paix, des paysages magnifiques, un air encore pur aujourd'hui, une eau que je consomme sans crainte jusqu'à ce jour. Vraiment, je serais immensément triste de partir.

Peut-être qu'il poussera sur les terrains résidentiels de L'Islet et Saint-Cyrille-de-Lessard en 2006 des pancartes «**À vendre**» en quantité industrielle, qui sait? Ça ne sera pas facile à vendre ces maisons-là. Ça ne vaudra plus grand chose, ces maisons-là.

Je vous remercie sincèrement de nous avoir lu, membres de la Commission, et, avec respect pour vous et votre mission, j'espère que vous aurez entendu notre appel et que vous ferez les recommandations nécessaires, en votre âme et conscience. Nous vous prions de recevoir, Messieurs, nos sentiments les plus respectueux.

**MARIE MICHÈLE CAOQUETTE**  
**SERGE CARON**  
CITOYENS DE L'ISLET